



Rupture conventionnelle pendant un cif

Par **Deloge Graziella**, le **08/12/2017** à **13:28**

Bonjour,

Je suis actuellement en CIF.

Ma formation se terminant le 25 mai 2018 et ne voulant pas retourner dans mon ancien travail. Je voudrais savoir à quel moment je peux demander une rupture conventionnelle.

Graziella.

Par **Paulavo38**, le **08/12/2017** à **14:31**

Bonjour,

Vous pouvez demander la rupture conventionnelle dès à présent, vous n'avez pas à attendre la fin de votre CIF.

Votre employeur doit cependant être d'accord, vous ne pouvez pas lui imposer. Et la rupture conventionnelle doit être homologuée par l'administration.

Dans le cadre d'un CIF, il est probable (mais ça dépend des situations...) que l'employeur soit intéressé par une rupture conventionnelle. Il peut alors durablement pallier votre absence et vous pouvez sereinement vous consacrer à votre reconversion.

Cordialement

Par **Deloge Graziella**, le **08/12/2017** à **14:42**

Merci beaucoup pour toutes ses informations.
Je prend note.

Cordialement,

Graziella.

Par **P.M.**, le **08/12/2017** à **18:16**

Bonjour,

Il conviendrait de vous renseigner auprès de l'organisme de formation car il est possible qu'en cas de rupture de contrat pendant le CIF celui-ci s'arrête...